

## Annexe

Caractéristiques techniques	
<b>Appareil</b>	
Poids (batterie et hélices incluses)	1 388 g
Diagonale (sans hélices)	350 mm
Vitesse ascensionnelle max.	Mode Sport : 6 m/s (19,7 pieds/s) ; mode GPS : 5 m/s (16,4 pieds/s)
Vitesse de descente max.	Mode Sport : 4 m/s (13,1 pieds/s) ; mode GPS : 3 m/s (9,8 pieds/s)
Vitesse max.	72 km/h (45 mph) (Mode S) ; 58 km/h (36 mph) (Mode A) ; 50 km/h (31 mph) (Mode P)
Angle d'inclinaison max.	42° (Mode Sport) ; 35° (Mode Attitude) ; 25° (Mode GPS)
Vitesse angulaire max.	250°/s (Mode Sport) ; 150°/s (Mode Attitude)
Plafond pratique max. au-dessus du niveau de la mer	6 000 m (19 685 pieds)
Temps de vol max.	Environ 30 minutes
Plage de température de fonctionnement	De 0° à 40°C (32° à 104°F)
Systèmes de positionnement satellite	GPS/GLONASS
Plage de précision du vol stationnaire	Verticale : ± 0,1 m (avec Vision Positioning) ; ± 0,5 m (avec GPS Positioning)
	Horizontale : ± 0,3 m (avec Vision Positioning) ; ± 1,5 m (avec GPS Positioning)
<b>Nacelle</b>	
Stabilisation	3 axes (angle vertical, roulis, lacet)
Plage réglable	Angle vertical : -90° à +30°
Vitesse angulaire contrôlable max.	Angle vertical : 90°/s
Précision du contrôle angulaire	±0,02°
<b>Système optique</b>	
Plage de vitesse	≤ 50 km/h (31 mph) à 2 m (6,6 pieds) au-dessus du sol
Plage d'altitude	0 à 10 m (0 à 33 pieds)
Portée	0 à 10 m (0 à 33 pieds)
Plage de détection d'obstacles	0,7 à 30 m (2 à 98 pieds)
Champ de vision	Avant / Arrière : 60° (horizontal), ±27° (vertical)
	Inférieur : 70° (avant et arrière), 50° (gauche et droite)
Fréquence de mesure	Avant / Arrière : 10 Hz
	Inférieur : 20 Hz
Conditions d'utilisation	Surface régulière et bien éclairée (> 15 lux)
<b>Système de détection infrarouge</b>	
Plage de détection d'obstacles	0,2 à 7 m (0,6 à 23 pieds)
Champ de vision	70° (Horizontal), ±10° (Vertical)
Fréquence de mesure	10 Hz
Conditions d'utilisation	Surface avec matériau à réflexion diffuse, et réflectivité > 8 % (comme les murs, les arbres, les humains, etc.)

Annexe

## Vol

Une fois les préparatifs terminés, nous vous conseillons d'utiliser le simulateur de vol de l'application DJI GO 4 pour perfectionner vos techniques de vol et vous entraîner en toute sécurité. Veillez toujours à voler dans un espace dégagé.

### Exigences relatives à l'environnement de vol

1. N'utilisez pas l'appareil dans des conditions météorologiques extrêmes. Ceci inclut les vents de plus de 10 m/s, la neige, la pluie et le brouillard.
2. Ne faites voler l'appareil que dans des espaces ouverts. La présence de grands édifices et de structures en acier peut affecter la précision du compas intégré et du système GPS.
3. Évitez les obstacles, les foules, les lignes électriques à haute tension, les arbres et les étendues d'eau.
4. Limitez les interférences en évitant les zones hautement électromagnétiques (antennes relais et tours de transmission radio, par exemple).
5. Les performances de l'appareil et de la batterie sont sujettes à des facteurs environnementaux, tels que la température et la densité de l'air. Soyez prudent lorsque vous faites voler l'appareil à 6 000 mètres ou plus au-dessus du niveau de la mer, ces conditions pouvant réduire les performances de l'appareil et de la batterie.
6. Le Phantom 4 Pro / Pro+ ne fonctionne pas dans les zones polaires.

### Limites de vol et zones d'exclusion aérienne

Tous les opérateurs de véhicules aériens sans pilote (UAV) doivent respecter l'ensemble des règles établies par les agences gouvernementales et organismes de réglementation tels que l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale) et la FAA. Pour des raisons de sécurité, les vols sont limités par défaut pour permettre aux opérateurs d'utiliser ce produit en toute sécurité et en toute légalité. Les limites de vol incluent les limites d'altitude et de distance, et les zones d'exclusion aérienne.

En mode P, les limites d'altitude et de distance et les zones d'exclusion aérienne sont combinées pour gérer le vol. En mode A, seules les limites d'altitude sont activées. Par défaut, ces limites empêchent l'appareil de dépasser une altitude de 500 mètres (1 640 pieds).

#### Limite d'altitude de vol et rayon maximal

La limite d'altitude de vol et le rayon maximal peuvent être modifiés dans l'application DJI GO 4. Remarque : la limite d'altitude de vol ne peut dépasser 500 mètres (1 640 pieds). Votre Phantom 4 Pro / Pro+ vole dans un espace réglementé défini par ces paramètres, comme l'illustre le schéma ci-dessous :

